

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 12625-4:2016

Papier tissue et produits tissue - Partie 4: Détermination de la résistance à la rupture par traction, de l'allongement à la force maximale et de l'absorption

Tissue-Papier und Tissue-Produkte - Teil
4: Bestimmung der breitenbezogenen
Bruchkraft, der Dehnung bei maximaler
Kraft und des

Tissue paper and tissue products - Part 4:
Determination of tensile strength, stretch
at maximum force and tensile energy
absorption (ISO 12625-4:2016)

12/2016



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 12625-4:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 12625-4:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 12625-4:2016

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 12625-4**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Décembre 2016

ICS 85.060

Remplace EN ISO 12625-4:2005

Version Française

Papier tissé et produits tissés - Partie 4: Détermination de la résistance à la rupture par traction, de l'allongement à la force maximale et de l'absorption d'énergie à la rupture par traction (ISO 12625-4:2016)

Tissue-Papier und Tissue-Produkte - Teil 4:
Bestimmung der breitenbezogenen Bruchkraft, der
Dehnung bei maximaler Kraft und des
Arbeitsaufnahmevermögens (ISO 12625-4:2016)

Tissue paper and tissue products - Part 4:
Determination of tensile strength, stretch at maximum
force and tensile energy absorption (ISO 12625-
4:2016)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 21 novembre 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

ILNAS-EN ISO 12625-4:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 12625-4:2016) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 6 “Papiers, cartons et pâtes” en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 172 “Pâtes, papier et carton”, dont le secrétariat est tenu par DIN..

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 12625-4:2005.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 12625-4:2016 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 12625-4:2016 sans aucune modification.

Deuxième édition
2016-12-01

Papier tissue et produits tissue —

Partie 4:

**Détermination de la résistance à la
rupture par traction, de l'allongement
à la force maximale et de l'absorption
d'énergie à la rupture par traction**

Tissue paper and tissue products —

*Part 4: Determination of tensile strength, stretch at maximum force
and tensile energy absorption*



Numéro de référence
ISO 12625-4:2016(F)

© ISO 2016

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org